

Sujet : [INTERNET] lettre de réflexion sur le projet de carrière dans le Parc de la Brenne
De : "> Sophie De Villèle (par Internet)" <sophie.2villele@yahoo.fr>
Date : 19/10/2017 16:09
Pour : <ddcspp-ep-carriere-pouignystpierre@indre.gouv.fr>

A l'aimable attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Veillez, cher Monsieur, trouver en pièce jointe la lettre se rapportant au sujet en intitulé.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous y porterez.
Veillez recevoir, cher Monsieur, mes sincères salutations.

Sophie DEVILLELE.

— Pièces jointes : —

projet de carriere dans le parc naturel de la Brenne ?.odt

11,3 Ko

A l'aimable attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Habitée aux séjours répétés dans des lieux de Réserves Naturelles où j'ai passé de nombreuses heures d'observation en particulier de la faune des étangs et marais, j'ai pu découvrir la multiplicité des efforts portés sur tout l'hexagone et dans des pays étrangers y compris exposés au tourisme de masse, comme par exemple en Espagne sur la Costa Brava dans le Parc d'Aiguamolls, pour non seulement préserver les eco-systèmes mais aussi les promouvoir tout en favorisant la création d'activité économique et l'emploi. Des clubs, des animations pour les scolaires ont permis d'employer guides et animateurs, de développer autour des parcs un tourisme écologique attractif pour le grand public ainsi que de la formation à la protection de l'environnement et des bases de Recherche.

Autant de décisions politiques fortes favorables à une croissance globale, économique et humaine sur le long terme et à un développement régional impliquant l'exploitation de la Nature mais sans la détruire ont généré des succès réels suscitant l'enthousiasme des populations autochtones et même périphériques qui se réjouissent d'une meilleure qualité de vie.

Dans ce contexte le projet d'exploitation de carrière dans le Parc Naturel de la Brenne me semble aussi surprenant qu'inadapté aux réalités du lieu. Il est bien évident qu'une activité industrielle générant un bruit quasi permanent et une destruction des tissus paysagers par forage des sols, désorienterait, perturberait et détruirait profondément et durablement tout un eco-système qu'il a été prévu par la loi de protéger. Cela sans compter les risques de déstabilisation des sols eux mêmes et de l'augmentation de leur perméabilité dans une zone d'étangs, pouvant nuire aux populations locales.

Valider ce projet dans cette zone en particulier serait une décision contradictoire avec le statut de Parc Naturel de la Brenne par définition protégé des avaries environnementales, donc très illogique. Aussi je m'oppose radicalement et fermement au projet actuel qui ne saurait aboutir sans de graves manquements à la loi et à ceux qu'elle protège : notre eco système, et ceux qui en dépendent à savoir vos administrés, et leurs enfants.

Sûre que vous saurez entendre les arguments d'une population responsable et engagée, je vous prie d'accepter, Monsieur, mes sincères salutations.

Sophie de Villele.